



TENNIS DE TABLE LYCEES CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2009 / 2010

Service Départemental
UNSS Aube
Inspection Académique
30, rue Mitantier. B.P 371
10025 TROYES Cedex
Tel:03.25.76.22.32
06.28.03.81.77
Fax:03.25.76.01.03 où 05
e-mail : dsd010@unss.org
Internet: <http://www.ac-reims.fr/ia10/unss10/>
Siret: 775 675 655 01661

↳ Lieu:

- ❖ Championnat par équipes d'établissement:
- ❖ Championnat par équipes de deux: formule développement.

DATE: MERCREDI 27 JANVIER 2010

De 13H30 à 17H00.

LIEU: Gymnase lycée Ste Joseph, rue Charles Tanret (parallèle au boulevard Pompidou) à TROYES.

**ORGANISATION DU CHAMPIONNAT: Le service départemental UNSS AUBE
Responsable: Patrick FERMIGIER.**



I - RAPPEL

Le décret n° 86.495 du 14 mars 1986 stipule à l'article 2 :

« ... L'association se compose... des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire. »

II – LE CONTROLE D'ACCES AUX RENCONTRES UNSS

Face à certaines difficultés constatées, il nous semble indispensable de rappeler les points suivants du règlement intérieur de l'U.N.S.S. qui s'imposent à tous.

1. **Article III. 3 – 28**

« Toutes les manifestations, rencontres, compétitions sportives, qu'elles soient organisées ou contrôlées par l'UNSS sont soumises à des règlements sportifs élaborés par la Direction Nationale de l'UNSS et ses organes déconcentrés... »

« Ces règlements ont un caractère obligatoire.

.... »

2. **Article III.3 – 29**

« ... La participation d'élèves non licenciés à des compétitions organisées par l'UNSS est interdite.... »

3. **Article III.3 – 30**

« Les organisateurs de toutes manifestations, rencontres, compétitions sportives UNSS, quel qu'en soit le niveau, devront exiger avant le début de l'épreuve la présentation de la licence dûment validée... »

« Toute licence non conforme entraînera le paiement d'une amende (décision de l'AG du 20/05/2003 : 8€)...et il sera exigé une justification d'identité ... »

4. **Article III.3 – 31**

En cas de non présentation de licence, la participation à la compétition est soumise aux conditions suivantes :

« ... présentation de la copie écran du Minitel, certifiée conforme par le Chef d'établissement/Président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication ... un justificatif d'identité.

Ou

Présentation d'une déclaration sur l'honneur ... un justificatif d'identité ... paiement d'une amende ... »
(décision de l'AG du 20/05/2003 : 8€)

La Tenue de Compétition

Article III 3 – 49

Dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'Association Sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs.

La publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation définie en Assemblée Générale de l'UNSS. Le choix de la publicité est soumis à l'autorisation préalable de la Direction Nationale de l'UNSS après avis du Directeur du Service Départemental et du Directeur du Service Régional. Cette autorisation devra obligatoirement être présentée avant toute rencontre.

Article III 3 – 50

Un concurrent ne portant pas les couleurs de son établissement peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

De même l'absence d'autorisation ou une publicité non conforme aux dispositions entraînera la non participation à la rencontre.

Les accompagnateurs d'équipes

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors de compétitions relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition, ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe.

↳ Organisation générale.

CALENDRIER

Championnats d'académie

EPREUVES	DATES	LIEUX
Equipes excellence lycées	03 / 02 / 2010	Base de Loisir de BAIRON (08)
Equipes établissement lycées		
Pôle Développement		

Pré-France

EPREUVES	DATES	LIEUX
Equipes excellence lycées	10 / 03 / 2010	(Ac de REIMS)
Equipes établissement lycées		

Championnats de France

EPREUVES	DATES	LIEUX
Equipes excellence lycées	30 mars au 1 avril 2010	NIORT (Acad de Poitiers)
Equipes établissement lycées		

↳ Pole compétition : finalité nationale.

☛ Consulter le programme sportif 2008/2012

Dans ce pôle s'inscrivent des rencontres débouchant sur les Championnats de France d'équipes d'A.S. de Lycées et Collèges. Un licencié ne peut participer qu'à un seul championnat, soit Etablissement, soit Excellence.

A. Championnat de France UNSS ÉQUIPE D'ÉTABLISSEMENT

Afin de respecter l'esprit recherché dans la compétition « Championnat d'Equipe d'Etablissement » et en permettant à un joueur qui a eu un petit classement FFTT dans le passé, il est décidé que :

Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés ou qui ne sont plus classés depuis janvier 2007. Ils sont non classés depuis la **phase 2 de la saison 2006-2007** à la FFTT et au sein des différentes fédérations affinitaires (UFOLEP, FSGT...) et/ou à une fédération étrangère.

Dès le 1^{er} tour des compétitions *et ensuite à chaque étape de qualification :*

L'enseignant engageant une équipe dans ce Championnat, devra remplir une attestation de non classement, certifiant après vérification sur le serveur SPID de la FFTT le **NON-CLASSEMENT** de ses joueurs à la FFTT, et une déclaration sur l'honneur concernant le non classement de ces mêmes joueurs auprès d'autres fédérations affinitaires et /ou a une fédération étrangère. Un manquement à cette règle entraînera une disqualification ou un déclassement de l'équipe. *En pièce annexe le formulaire de déclaration de non classement.*

Vérification sur le site: <http://spid.fft.com/>

Identifiant:UNSS

Mot de passe : Voir avec SD ou SR UNSS

Rubrique : LICENCIES > RECHERCHER

Nom du Licencié, sa date de naissance

Cliquer sur CLASSEMENT - Lire : EQUIVALENCE

(lire les équivalences de la colonne jusqu'à la phase 2 de la saison 2006-2007

Celui-ci doit apparaître comme non classé depuis la saison 2006-2007 phase 2 comprises. Les éventuels classements antérieurs ne seront pas pris en compte.

Ceci reste valable pour des joueurs ayant une historique dans la base de donnée fédérale.

Par contre pour les nouveaux licenciés il faut donc lire l'équivalence et déduire:

Pour les filles, si l'équivalence = 5 alors la fille est considérée

comme non classée. Si supérieure à 5 alors la fille est classée.

Pour les garçons, si l'équivalence = 5 ou 6 alors le garçon est

considéré comme non classé. Si supérieure à 6 alors le garçon est classé.

Celui-ci doit apparaître comme non classé depuis la saison 2006-2007 phase 2 comprise. Les éventuels classements antérieurs ne seront pas pris en compte.

➤ Déroulement de la rencontre :

1 rencontre équivaut à 5 parties maximum :

* **1 double** - **1 simple fille**

* **1 simple A** - **1 simple B**

* **1 double mixte (il est obligatoirement mixte) sauf dans le cas d'une équipe de 4 présentant 3 filles et 1 garçon. Alors le placement du garçon sur la feuille de rencontre et libre en A, B, C.**

Les rencontres sont jouées dans cet ordre.

Chaque partie gagnée vaut 1 point. Arrêt à la victoire acquise (3-0) (3-1) sauf en poule (5-0) (4-1) (3-2). Au minimum, 4 joueurs différents doivent participer aux 5 parties de la rencontre. 1 joueur ou joueuse ne peut pas participer à plus de 2 matches.

LYCEES	
Catégories d'âge et de sexe	MG MF, CG CF, JG JF, SG SF
Composition des équipes	Equipe mixte de 6 dont 1 remplaçant et un jeune officiel certifié. Le nombre de senior dans l'équipe est limité à 1.
Jeune Officiel	Niveau académique : le ou les JO font partie de l'équipe et peut ou peuvent devenir joueurs à condition que l'équipe puisse mettre en permanence à disposition du juge arbitre, un autre arbitre certifié de même niveau, appartenant à l'équipe. Si l'arbitre est manquant l'équipe ne participe pas. En cas d'absence l'association sportive devra s'acquitter du montant des droits de son remplacement. Sans compter les éventuelles sanctions sportives. (disqualification)
Règlement	Le règlement en vigueur est le règlement fédéral F.F.T.T.
Formule	5 parties : * 1 Double *1 Simple Filles * 2 Simples *1 Double mixte En poule : toutes les parties sont jouées En tableau : arrêt au score acquis : partie en 3 manches gagnantes (11 points) Une partie se joue au meilleur des 5 manches (3/0-3/1-3/2)
Modalités de qualification	Les équipes vainqueur des Pré-France (lycée et collège) sont qualifiées pour les Championnats de France
Nombre d'équipes au Championnat de France	Collèges : 16 équipes Lycées : 16 équipes Dans chaque championnat une place est réservée aux DOM-TOM Le sport intégré à son propre championnat en collège et en lycée.
Titres décernés	Champion de France U.N.S.S. Lycées.

B. CHAMPIONNAT DE France UNSS EXCELLENCE

Open (ouvert à tous)

Pour la composition des poules, les équipes seront classées par ordre décroissant du total des points des 4 meilleurs joueurs dont au moins 1 garçon et une fille.

Cependant dans le cas où un jeune officiel est le seul de son équipe, ses points ne peuvent être comptabilisés car il ne peut pas devenir joueur.

LYCEES	
Catégories d'âge et de sexe	MG MF, CG CF, JG JF, SG SF
Composition des équipes	Equipe mixte de 6 dont 1 remplaçant et un jeune officiel certifié. Le nombre de senior dans l'équipe est limité à 1.
Jeune Officiel	Niveau académique obligatoire : le ou les JO font partie de l'équipe et peut ou peuvent devenir joueur à condition que l'équipe puisse mettre en permanence à disposition du juge arbitre, un autre arbitre certifié de même niveau, appartenant à l'équipe. Si l'arbitre est manquant l'équipe ne participe pas. En cas d'absence l'association sportive devra s'acquitter du montant des droits de son remplacement. Sans compter les éventuelles sanctions sportives.
Règlement	Le règlement en vigueur est le règlement fédéral F.F.T.T.

Formule	5 parties : * 1 Double *1 Simple Filles * 2 Simples *1 Double mixte En poule : toutes les parties sont jouées En tableau : arrêt à la victoire acquise : partie en 3 manches gagnantes (11 points)
Modalités de qualification	Les équipes vainqueur des Pré-France (lycée et collège) sont qualifiées pour les Championnats de France
Nombre d'équipes au Championnat de France	Collèges : 16 équipes Lycées : 16 équipes Dans chaque championnat une place est réservée aux DOM-TOM Le sport intégré à son propre championnat en collège et en lycée.
Titres décernés	Champion de France U.N.S.S. Excellence Lycées.

C.REGLES COMMUNES AUX DEUX CHAMPIONNATS

Si l'équipe est inférieure à 5 (4 + 1 JO), elle est forfait (application du règlement intérieur art. III 3.43).

- * L'équipe est composée de 5 (4 + 1 JO), plus 1 remplaçant éventuel.
- * Les capitaines d'équipes sont libres quant à la formation de l'équipe (seule contrainte : 1 fille en D ou H, 1 garçon en C ou G).
- * Le second double sera obligatoirement mixte.
 - * **sauf dans le cas d'une équipe présentant 3 filles et 1 garçon, le placement du garçon sur la feuille de rencontre est libre en A, B, C mais avec l'obligation de participer au double mixte.**

Abandon

Un joueur ayant abandonné en simple sur blessure, exclusion, disqualification :

- * **perd son match**
- * il ne peut participer au(x) double(s) le même jour
- * il peut être remplacé, mais ne pourra reprendre sa place dans l'équipe qu'au tour suivant.

Les feuilles de rencontres sont à prendre en téléchargement sur le site www.unss.org

Dans ce pôle s'inscrivent des rencontres débouchant sur les Championnats de France d'équipes d'A.S. de Lycées et Collèges. Un licencié ne peut participer qu'à un seul championnat, soit Etablissement, soit Excellence.

● MODALITES DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Communes aux Championnats de France UNSS par Equipe d'Etablissement et Excellence des Collèges et Lycées : **L'équipe championne d'académie est qualifiée.**

Le tableau du CF Collèges et Lycées Etablissement sera limité à **27 équipes maximum.**

Le tableau du CF Collèges et Lycées Excellence sera limité à **24 équipes maximum.**

Les repêchages sont effectués **par la Direction Nationale** en concertation avec la CMN sur demande écrite et argumentée des **Services Régionaux uniquement.**

● QUOTAS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT ACADEMIQUE

- **3 équipes établissement Lycée : (5 participants + 1 adulte) X 3 = 18**
- **2 équipes Excellence Lycée : (5 participants + 1 adulte) X 2 = 12**

D. PRE FRANCE

ATTENTION NOUVELLE ORGANISATION

(inter Académie)

L'Académie de REIMS accueillera cette année les Pré France. La commission propose la présence d'un juge arbitre sur cette compétition (M. Emmanuel Barcelot). Le lieu d'organisation pourra être déterminé en fonction des équipes qualifiées et des installations sportives.

↳ Pôle développement : finalité académique.

Championnat DUO qui se déroulera aux mêmes dates que les championnats académiques lycée et collège

Attention un joueur ou une joueuse possédant plus de 999 pts (classée 9) ne peut pas participer à ce championnat - Les établissements pourront consulter le site : www.ping-champagneardenne.fr

- Lycées le 03/02/2010
- Equipe de 2 joueurs constituée de garçons ou de filles ou mixte
- 2 simples, un double on joue toutes les rencontres
- 1 manche de 21 points, à chaque rencontre.
- Qualification par département:
- 8 duos lycées

- Cumule des points des deux simples et du double (qui retrouve son importance même en cas de défaite des deux simples).
- Recherche d'une plus grande intensité dans les rencontres.
- Le point-avérage augmente l'intensité des rencontres et augmente également l'engagement et la solidarité (un sport individuel devient collectif).

Responsable du déroulement du championnat par Catherine DECURE (lycée G. ROGER Epernay)
Participation obligatoire des accompagnateurs d'équipes dans le déroulement du championnat

↳ Pôle responsabilisation:

Année 2008 / 2009 53 JO validés niveau académique (+11), 5 validés niveau national (+3) sur un total académique de 362 (+ 63).

Au championnat de France :

L'équipe n'étant pas en mesure de présenter en permanence 1 arbitre certifié niveau académique à disposition de l'organisation, ne sera pas admise à participer à la compétition.

Le jeune officiel mis à disposition de l'organisateur pour la rencontre, ne peut changer de statut et devenir joueur au cours de cette rencontre.

La modification du jeune officiel ne pourra être faite que pour la rencontre suivante.

Au championnat Académique : une équipe = un J.O

RAPPEL : Chaque équipe doit fournir un jeune arbitre de son établissement de niveau départemental minimum pour le Championnat d'académie. le JO doit impérativement être titulaire de la certification départementale, pastille bleue

Une équipe se présentant sans JO pourra jouer mais, elle ne pourra pas se qualifier au championnat de France.

- La formation des J.O. se fait au sein des A.S sous la responsabilité des animateurs d'A.S.
- L'évaluation et la validation sera faite par les collègues jusqu'au niveau District et par les responsables des organisations pour le niveau départemental.
- Des responsables académiques de la formation : S. Grosz – B. Hubert restent à votre disposition pour vous aider en cas de besoin
- La certification académique sera faite sous la responsabilité des collègues nommés ci-dessus.
- Afin d'assurer un meilleur suivi des J.O formés les années précédentes le listing des J.O. formés en 2007/08 sera diffusé aux A.S.

Dans le respect de la circulaire académique de certification des JO : Les meilleurs JO doivent juger à leur meilleur niveau. A l'issue des championnats départementaux la liste des meilleures JO faisant partie ou non des équipes qualifiées devra être communiquée aux SD UNSS. Ces JO seront invités à participer au championnat académique. Leur prise en charge (surveillance sera organisée si possible entre leur AS d'origine et une des AS qualifiée). Les SD UNSS devront insérer le nom des JO sur la fiche spéciale de remonté des qualifiés.

❁ **ROLE DU RESPONSABLE ACADEMIQUE DES JEUNES OFFICIELS**

I. Avant le championnat :

- Participe à l'élaboration des contenus de certification.
- Coordonne les actions envisagées.

II. Pendant le Championnat

En collaboration avec la commission locale de certification

- Accueil des JO.
- Certification théorique – questionnaire.
- Mise en place des JO.
- Certification pratique.
- Validation.
- Remise des pastilles aux JO.
- Retour de la liste de certifications au SR

décisions de la CMR :

- **OBJECTIF** : une équipe = un J.O. la certification d'un J.O. est indispensable à la qualification de l'équipe (voir § JO pour la qualification aux France)
- Les responsables académiques et départementaux restent à votre disposition pour vous aider en cas de besoin
- Propositions de formation des J.O. : au sein des A.S. grâce au livret « je suis J.O. en badminton »
- Certification des J.O. : La certification sera faite sous la responsabilité des collègues nommés ci-dessus de la manière suivante :
 - Une épreuve théorique et une épreuve pratique (en cas de réussite à la première) sur les 2 championnats collège et lycée
- Il sera fait appel à la ligue pour aider à la certification sur les championnats

*** DECISIONS PRISES EN C.M.R. POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS
DEPARTEMENTAUX ET ACADEMIQUES**

• *Pour le bon déroulement de la rencontre :*

- *un responsable matériel + secrétariat sur chaque lieu de rencontre*
- *un responsable pour régler tous les problèmes ou questions touchant le règlement*
- *un responsable des jeunes officiels*
- *respecter les horaires*
- *prévenir en cas de forfait*

- participation des enseignants à l'organisation : secrétariat, examen J.O. bon déroulement des rencontres.

↳ **Inscription:**

INSCRIPTION EN LIGNE :

Saisie par internet: A faire avant le 22 janvier 2010 pour les équipes.

Saisie par internet: A faire avant le 22 janvier 2010 pour les duos.

↳ **Jury:**

Les collègues responsables d'une équipe seront à la disposition de l'organisation du championnat.

Le directeur départemental UNSS Aube



Jean Marc BUSSY



**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
2009 / 2010**



Fiche à présenter à l'accueil avec les licences

DISCIPLINE : **CATEGORIE :** **F/G**

Nom de l'accompagnateur :

Je soussigné(e) : **Président de l'A.S. du**

Ville : **Département :** **Académie :**

NOM - PRENOM	N° DE LICENCE U.N.S.S.
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	

Mme, M. la le Chef d'établissement

Certifie que les élèves inscrits ci-dessus sont régulièrement licenciés à l'A.S., qu'ils appartiennent au même cycle d'enseignement (sauf accord de fonctionnement dérogatoire statutaire : art. 3.3.38 des règlements généraux de l'U.N.S.S.)

**La présentation de la licence U.N.S.S. validée est obligatoire.
Une pièce justificative d'identité peut être exigée à chaque rencontre.**

Signature et cachet de l'établissement



CHARTRE DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL



La charte doit être complétée et présentée lors de l'accueil du championnat.

Etablissement:

Ville : Académie :

LORS DU CHAMPIONNAT, nous nous engageons à:

1. **Nous conformer aux règles du jeu.**
2. **Respecter les décisions de l'arbitre**
3. **Respecter mes adversaires et mes partenaires.**
4. **Refuser toute forme de violence et de tricherie**
5. **Etre maître de nous en toutes circonstances**
6. **Etre loyal dans le sport et dans la vie**
7. **Etre exemplaire , tolérant et généreux**
8. **Respecter l'ensemble** des personnes participants à l'organisation de ce championnat.
9. **Respecter les installations** mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau ; vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration.

En cas de manquement grave en regard de cette charte, des **sanctions disciplinaires lourdes** pourront être prises à l'encontre, **de mon équipe et de mon association sportive.**

Lu et approuvé

le

Signature des sportifs :

Signature de l'accompagnateur :

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE